



Délibération
du Comité de l'Eau et de la Biodiversité
de la Martinique
N° 2025-05

**Approbation des conclusions de la consultation du public et des
acteurs de l'eau dans le cadre du SDAGE 2028-2033**

L'An deux mille vingt-cinq et le vendredi cinq décembre à huit heures s'est tenue à la salle A 402 de l'Hôtel de la Collectivité Territoriale de Martinique à Fort de France, la réunion plénière du Comité de l'eau et de la biodiversité de la Martinique

Considérant la directive cadre sur l'eau 2000/60/CE du 21 octobre 2000 ;

Considérant le Code de l'Environnement et notamment les articles L212-1, L212-2 et R212-6 ;

Considérant le dossier transmis à l'ensemble des membres et les présentations faites ;

Considérant les résultats des votes des membres votants présents et représentés ;

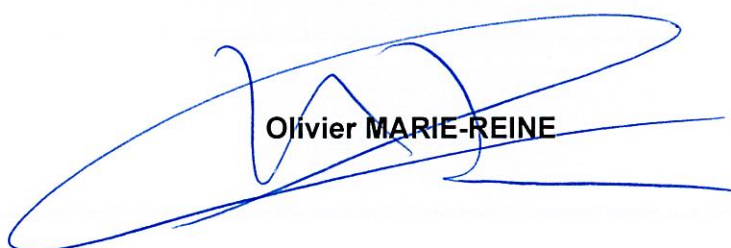
Le Comité de l'Eau et de la Biodiversité,

D É C I D E

Article 1 : D'approuver les conclusions de la consultation du public et des acteurs de l'eau et de les publier.

Ainsi délibéré et adopté par l'assemblée plénière en sa séance du 5 décembre 2025.

Le Président du
Comité de l'eau et de la biodiversité


Olivier MARIE-REINE